



DECLARATION D'ADHESION AU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Depuis 2024, la société PETER KLEEN est engagée auprès de l'initiative de responsabilité sociétale du Pacte mondial des Nations Unies et de ses Dix principes autour des Droits de l'Homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. »

Aujourd'hui, la société PETER KLEEN a le plaisir d'annoncer que nous avons rejoint l'initiative du Pacte mondial des Nations Unies — une plate-forme de leadership volontaire pour le développement, la mise en œuvre et la divulgation de pratiques commerciales responsables.

▪ Avec cette annonce, la société PETER KLEEN est fière de rejoindre des milliers d'autres entreprises à l'échelle nationale qui s'engagent à prendre des mesures des affaires responsables pour créer le monde que nous voulons tous.

▪ Le Pacte mondial des Nations Unies est un appel aux entreprises du monde entier à aligner leurs opérations et leurs stratégies sur les Dix principes universellement acceptés dans les domaines des droits de l'homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption, et à prendre des mesures pour soutenir les objectifs et les problèmes des Nations Unies incarnés dans les 17 Objectifs de développement durable (ODD).

▪ **Lancé en 2000, le Pacte mondial des Nations Unies est la plus grande initiative de développement durable des entreprises au monde, avec plus de 20000 entreprises et 3000 signataires non commerciaux basés dans plus de 160 pays et plus de 62 réseaux.**

Notre engagement envers ces principes est aussi le corollaire de notre certification depuis 2021, aux normes internationales ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001, respectivement relatives à la qualité, à la santé et sécurité au travail et à l'environnement.

Cette triple certification n'aurait pas été possible sans les preuves du respect des engagements contenus dans notre politique qualité, sécurité et environnement, que nous avons étendu aux questions de responsabilité sociétale, à savoir :

- Déterminer et surveiller les exigences des clients, respecter nos obligations de conformité au code de la sécurité intérieure, au code du travail, au code de l'environnement, à la loi Sapin 2 sur la lutte contre la corruption, et aux autres exigences applicables à nos services,
- Fournir un environnement sain et améliorer les conditions de travail de nos collaborateurs afin de les prémunir contre les traumatismes et pathologies,
- Identifier les dangers et évaluer les risques en matière de santé et sécurité au travail et appliquer les mesures nécessaires afin d'éliminer ces dangers, les limiter et réduire les risques,
- Assurer la consultation régulière et la participation active des collaborateurs,
- Déterminer et surveiller les aspects environnementaux significatifs ainsi que leurs impacts associés.
- Prévenir, détecter et lutter contre les problèmes de corruption.

Dans cet élan, nous avons élaboré une Charte Éthique qui s'applique à tous les collaborateurs et responsables des sociétés faisant partie du groupe PETER KLEEN mais aussi tous les partenaires fournisseurs. La participation de chacun à nos valeurs et principes éthiques est cruciale pour la mission de PETER KLEEN, son image et sa réputation.

La Direction



Siège Social : 32 avenue Marcel Paul - 93290 Tremblay-en-France - Tél : 01 41 52 11 01 - Fax : 01 41 52 11 15
RCS Bobigny 499 023 877 00024 - APE : 8010 Z - Activités de sûreté : CNAPS N°093 2116 10 30 20170342759
Direction Région Sud : 1 boulevard Paul Montel - 06200 Nice - Tél : 04 89 22 84 10
RCS Nice 499 023 877 000 32 - Activités de sûreté : CNAPS N°006 2115 11 10 201605 76023

L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.
www.peterkleen.com - contact@peterkleen.com

